



Délibération n° 41 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLIS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 – Autorisation

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice 2023, il convient d'appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2023.

A titre indicatif, les montants retenus et l'affectation des crédits pouvant faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation et d'un mandatement avant le vote du Budget Primitif 2023 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

<u>DEPENSES</u>		CREDITS OUVERTS BP/DM 2022 HORS RAR 2021	ANTICIPATION CREDITS POUR 2023
1641	Emprunts (capital)	465 000,00	-
165	Dépôts et cautions reçues	1 000,00	-
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	466 000,00	-
1328	Autres subv d'équipemnt non transf	-	-
Total 13	Subventions d'investissement	-	-

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 41/2022****Objet : Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 – Autorisation**

2031	Etudes	80 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion marchés publics	2 630,39	657,60
2051	Concessions	25 000,00	6 250,00
Total 20	Immobilisations incorporelles	107 630,39	26 907,60
20422	Subventions d'investissement	-	-
2046	AC d'investissement	242 000,00	-
Total 204	Subventions d'investissement	242 000,00	-
2111	Terrains nus	600 000,00	150 000,00
2112	Terrains de voirie	-	-
2116	Cimetière	10 000,00	2 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	278 000,00	69 500,00
21312	Bâtiments scolaires	250 000,00	62 500,00
2135	Agencements constructions	70 000,00	17 500,00
2138	Autres constructions	265 000,00	66 250,00
2151	Réseaux de voirie	-	-
2152	Installations de voirie	190 000,00	47 500,00
2158	Autres installations, matériel, outillage	80 000,00	20 000,00
2182	Matériel roulant	20 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	6 250,00
2184	Mobilier	50 000,00	12 500,00
2188	Acquisition de matériel	75 000,00	18 750,00
Total 21	Immobilisations corporelles	1 913 000,00	478 250,00
2313	Constructions	60 000,00	15 000,00
2315	Installations matériel & outillage	950 000,00	237 500,00
2318	Autres immos corporelles en cours	-	-
Total 23	Immobilisations en cours	1 010 000,00	252 500,00
			-
TOTAL		3 738 630,39	757 657,60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le mandatement des crédits d'investissement avant le vote du budget 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 41/2022

Objet : Finances - Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 – Autorisation

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

